



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Professeurs techniques

Question écrite n° 38534

Texte de la question

M Louis Darinot attire l'attention de M le ministre de l'éducation nationale sur la situation des professeurs techniques, chefs de travaux de lycée professionnel. Tout le monde s'accorde à reconnaître les importantes responsabilités de ce corps en matière d'organisation et de coordination des enseignements technologique et professionnel. Le texte statutaire traduit la diversité des fonctions et le rôle éminent que le chef de travaux doit jouer pour favoriser l'ouverture nécessaire des établissements aux réalités sociales, économiques et culturelles du pays. Or cette reconnaissance n'a pas eu de conséquence concrète sur la situation de ces personnels. C'est pourquoi l'ensemble du corps souhaite l'intégration au grade de certifié de tous les chefs de travaux de lycée professionnel et la prise en compte en points indiciaires des indemnités spéciales. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour satisfaire les légitimes revendications de ces enseignants.

Données clés

Auteur : [M. Darinot Louis](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38534

Rubrique : Enseignement secondaire: personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale, de la recherche et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1340